

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14434**

Intitulé

Moniteur(trice) en sécurité privée

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|--|
| Centre canin de Cast | Directeur |

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

333t Education et transfert de connaissances, 344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Moniteur en sécurité privée exerce son activité dans le domaine de la sécurité privée, soit dans le cadre d'un organisme de formation, soit dans celui d'une entreprise soit encore à son propre compte pour son organisme de formation.

Il a pour objectif essentiel de former et d'évaluer les agents de prévention et de sécurité, appelés à exercer dans le cadre de la sécurité privée et ce dans le respect de l'ensemble des textes législatifs et réglementaires relatifs à la sécurité privée. Il applique des référentiels spécifiques (CQP /APS par exemple ou des titres RNCP).

Les capacités attestées :

A1 - Réglementation:etre capable de situer son activité sur le plan règlementaire- veille règlementaire et de l'environnement d'un organisme de formation.

A2 - Communication :etre capable de communiquer en externe et en interne avec tous les acteurs- rendre compte aux partenaires

A3 - Gestion de formation : capacité à élaborer et conduire une formation théorique, pratique et évaluer en tenant compte du référentiel enseigné

A4 -Répondre aux demandes : traiter les demandes de formation continue et les recyclages règlementaires,connaitre le dispositif VAE;

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le Moniteur en sécurité privée exerce son activité dans les domaines de la formation initiale, continue, recyclage au sein d'organisme de formation ou pour son propre compte ou en interne en tant que salarié . Le secteur d'activité est en lien avec le domaine de la sécurité privée, il peut proposer des prestations de service auprès de client en lien avec la sécurité.

Les principales activités et emplois sont : Instructeur, Formateur, Moniteur en sécurité

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2111 : Formation professionnelle

Réglementation d'activités :

Réglementation spécifique : Le code de sécurité intérieure du livre VI. Dans la loi du 17 aout 2015 art L625-2 qui au 01 janvier 2017 sera applicable pour la qualification des formateurs. De l'obligation d'une norme qualité pour les organismes – les formateurs : par une qualification des formateurs « soit par une expérience de formateur dans la filière ou d'un diplôme de niveau IV « condition de l'autorisation d'exercer décret du 01 077 2016.

Réglementation générale : Obligation pour les entreprises de faire des bilans de compétences et dans le cadre règlementaire de faire suivre aux salariés une remise à niveau (renouvellement carte professionnelle), Décret du 26 avril 2016.Répondre à la loi sociale pour identifier la demande VAE . Répondre aux obligations de la DIRECTION / Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation ou par la VAE, la certification comporte 4 composantes capitalisables pour l'obtention du titre:le candidat devra obtenir l'ensemble des blocs de compétences.

La certification se déroulera de façon ponctuelle à l'aide de son support écrit, entretien orale et en situation pratique. Le pré requis est la carte professionnelles d'agent de sécurité ou l'équivalence, la maitrise de la lecture de l'écriture , les compétences en informatique, saisie de texte, présentation de type diaporama etc..

E1:REGLEMENTATIONS-Le candidat maitrise et respecter les procédures administratives, documents contractuels de son environnement de formation y compris dans les domaines de la sécurité privée

-Sujet tiré au sort, en autonomie, face au jury et à l'aide de document personnel à 1 heure + 30 minutes d'entretien en lien avec le ou les sujets traités.

E2:COMMUNICATION -Suivant deux sous épreuves en temps limité : 20 minutes de pratique + 15 minutes d'entretien face aux jurys, et en collaboration avec des partenaires décideurs de la formation.

1. A l'aide d'un cahier des charges et un dispositif, il devra participer à la sélection des candidats.élaborer et présenter une information collective suivant un dispositif donnée et positionner les candidats et saisir un bilan.

2. A l'aide d'un document élaboré, le candidat présente à l'oral face au jury le bilan qualitatif de fin de formation.

E3:ELABORATION Mise en situation réelle ou reconstituée à l'aide d'un sujet tiré d'un référentiel sécurité privée et proposer des méthodes adaptées : 40 minutes; Le candidat aura une phase préparatoire en autonomie,à partir d'un sujet tiré au sort du référentiel, à l'aide de tous les matériels disponibles, il devra préparer et concevoir des cours, les dispenser, les évaluer et proposer une remédiation si besoin.

Lors de sa présentation face au jury il devra prouver une cohérence entre les cours théorique et pratique des gestes professionnelles à acquérir y compris une évaluation et si besoin une rémédiation.

E4:ANALYSER :Mise en situation réelle épreuve orale à l'aide d'un traitement de cas 30 minutes : Face au jury et à l'aide d'une étude de cas Il présente le dossier de demande de recyclage ou de formation réglementairement en lien avec la profession. Connaître le processus de la VAE et accompagner une demande.

Bloc de compétence :

| INTITULÉ | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|---|--|
| <p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 14434 - Traiter les demandes de formation continue et les recyclages. Accompagner les demandes du dispositif VAE lié aux cartes professionnelles des certifications de la filière sécurité</p> | <p>Capacités attestées : Traiter les demandes de formation , proposer des recyclages dans le cadre des obligations, connaître le dispositif de la VAE pour accompagner les candidats.</p> <p>Modalités d'évaluation : Mise en situation réelle, épreuve orale à l'aide d'un traitement de cas. Obligation réglementaire des activités de sécurité privée (décret) renouvellement de la carte professionnelle - compte professionnel de formation. Face au jury et à l'aide d'une étude de cas le candidat présente le dossier de demande de recyclage ou de formation réglementairement.</p> <p>Le candidat en autonomie à l'oral et face au jury devra présenter son accompagnement à l'aide d'un dossier de candidature et expliquer les étapes de la VAE .</p> |
| <p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 14434 - Communiquer en externe et en interne avec tous les acteurs</p> | <p>Capacités attestées : Elaborer avec les publics des entretiens, des informations collectives, rendre compte aux partenaires de bilan, et de suivi des candidats lors de stage, effectuer un bilan qualitatif.</p> <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Mise en situation réelle épreuve orale et élaboration de l'outil de communication. Suivant deux épreuves en temps limité : 20 minutes de pratique + 15 minutes d'entretien, le candidat présente suivant des consignes et un cahier des charges : * Mise en situation réelle face au jury , épreuve orale et élaboration des outils de communication. Suivant deux épreuves en temps limité : 20 minutes de pratique + 15 minutes d'entretien, le candidat présente suivant un référentiel et un cahier des charges : - Une information collective, une sélection . Les propositions permettent au jury de valider les objectifs visés : - la présentation est cohérente et conforme. - Les bilans sont exploitables, le suivi en entreprise lors de stage, le bilan final qualitatif et individuel. |
| <p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 14434 - Elaborer et conduire une formation théorique pratique et son évaluation suivant le référentiel.</p> | <p>Capacités attestées : Réaliser , transmettre pédagogiquement les savoirs lors de cours théorique, pratique, les évaluer et savoir remédier si besoin.</p> <p>Modalités d'évaluation : Mise en situation réelle ou reconstituée à l'aide d'un sujet tiré d'un référentiel sécurité privée et proposer des méthodes adaptées : 40 minutes ;Le candidat aura une phase préparatoire en autonomie, à partir d'un sujet tiré au sort du référentiel, à l'aide de tous les matériels disponibles, il devra préparer et concevoir des cours, les dispenser, les évaluer et proposer une rémédiation si besoin.</p> <p>Le jury valide les critères selon : La durée est réalisable.L'organisation de la formation est logique. Les critères d'animation pédagogiques sont respectés.Les outils sont élaborés, la méthode adaptée.</p> |

| INTITULÉ | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|--|--|
| Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 14434 - Situer son activité sur le plan réglementaire et légal- veille réglementaire | <p>Capacités attestées : Maitriser le cadre légal, règlementaire, juridique du livre VI et les savoirs associés y compris la veille réglementaire.</p> <p>Modalités d'évaluation : Le candidat devra en continu respecter les procédures administratives de son environnement de formation et maitriser les documents contractuels. -Sujet tiré au sort, en autonomie, face au jury et à l'aide de document personnel à 1 heure + 30 minutes d'entretien en lien avec le ou les sujets traités .Le jury s'appuie sur les textes et réglementations en vigueur des i thèmes</p> |

Validité des composantes acquises : illimitée

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | |
| En contrat d'apprentissage | X | |
| Après un parcours de formation continue | X | <p>Tous membres extérieurs 3 ans d'expérience professionnel en lien avec le métier et de façon équilibrée parité hommes - femmes- Quatre personnes ayant un minimum d'expérience de trois ans dans les domaines du référentiel. Dirigeant(e), gérant(e), responsable de dispositif sécurité. Salarié (e) et ou responsable d'un organisme de formation sécurité. Formateur salarié (e) et ou dirigeant-formateur Un fonctionnaire en charge de dispositif formateur instructeur. Un partenaire de la formation-mission locale-pole emploi</p> |
| En contrat de professionnalisation | X | <p>Tous membres extérieurs 3 ans d'expérience professionnel en lien avec le métier et de façon équilibrée parité hommes - femmes- Quatre personnes ayant un minimum d'expérience de trois ans dans les domaines du référentiel. Dirigeant(e), gérant(e), responsable de dispositif sécurité. Salarié (e) et ou responsable d'un organisme de formation sécurité. Formateur salarié (e) et ou dirigeant-formateur Un fonctionnaire en charge de dispositif formateur instructeur. Un partenaire de la formation-mission locale-pole emploi</p> |
| Par candidature individuelle | X | <p>Tous membres extérieurs 3 ans d'expérience professionnel en lien avec le métier et de façon équilibrée parité hommes - femmes- Quatre personnes ayant un minimum d'expérience de trois ans dans les domaines du référentiel. Dirigeant(e), gérant(e), responsable de dispositif sécurité. Salarié (e) et ou responsable d'un organisme de formation sécurité. Formateur salarié (e) et ou dirigeant-formateur Un fonctionnaire en charge de dispositif formateur instructeur. Un partenaire de la formation-mission locale-pole emploi</p> |

| | | |
|---|---|---|
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2012 | X | Certicateur (titulaire) et la commission VAE comprenant au minimum deux membres professionnels des activités ayant minimum trois ans expériences sur les comptétences du référentiel ,homme-femme en parité. |
|---|---|---|

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, code NSF 333t et 344 sous l'intitulé "Moniteur en sécurité privée" avec effet au 30 novembre 2005 jusqu'au 14 avril 2017.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 23 février 2017 publié au Journal Officiel du 03 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Moniteur(trice) en sécurité privée" avec effet au 03 mars 2017, jusqu'au 03 mars 2021.

Pour plus d'informations

Statistiques :

basées sur le site du Ministère et de la branche sécurité
http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_l_interieur/le_ministere/organisation/disp/view

Autres sources d'information :

Ministère de l'intérieur - branche professionnelle- syndicat professionnel
le site : www.formation-securite-cynophile.com
<http://www.formation-securite-cynophile.com>

Lieu(x) de certification :

KERDREIN 29150 CAST

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CENTRE CANIN KERDREIN 29150 CAST

Historique de la certification :

le centre organise la certification deux fois par an pour un nombre de candidats environ 20